



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des établissements**

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements  
Département de l'accompagnement  
et du suivi des politiques éducatives  
Service des projets et des crédits

Créteil, le 17 décembre 2021

Affaire suivie par :  
Christine Santos  
Tél : 01 57 02 64 57  
Mél : [ce.daspe@ac-creteil.fr](mailto:ce.daspe@ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

à  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
du second degré

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie  
directeurs académiques des services départementaux de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,  
de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Objet : Appel à projet École ouverte 2022

Références : Circulaire charte Ecole ouverte n° 2003-008 du 23 janvier 2003 ;  
Circulaire ministérielle appel à projet n° 2017-034 du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Instaurée en 1991, l'opération interministérielle Ecole ouverte permet aux collèges et lycées volontaires d'accueillir pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis et samedis durant l'année scolaire, des jeunes qui ne partent pas en vacances et de leur proposer un programme équilibré d'activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et des loisirs.

Ce dispositif construit autour d'un projet éducatif intégré au projet d'établissement favorise directement l'intégration sociale et scolaire des élèves et contribue à l'égalité des chances.

Il est l'occasion d'une ouverture sur l'extérieur qui modifie le regard porté par les jeunes sur l'établissement. Il constitue un moyen efficace d'engagement des élèves dans la vie de l'établissement, de prévention des difficultés des élèves dans leurs apprentissages, notamment pour les élèves de cycle 3 (classes de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>) qui pourront être accueillis par leur collège de secteur, et de prévention des incivilités et de l'absentéisme.

L'opération s'adresse aux jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles et prioritairement dans les établissements des réseaux de l'éducation prioritaire. Les établissements situés hors éducation prioritaire peuvent organiser l'opération sous réserve de proposer des places aux élèves des réseaux d'éducation prioritaire situés à proximité.

Les établissements situés dans des territoires relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, dans les cités éducatives ou en zones rurales isolées sont également invités à candidater.

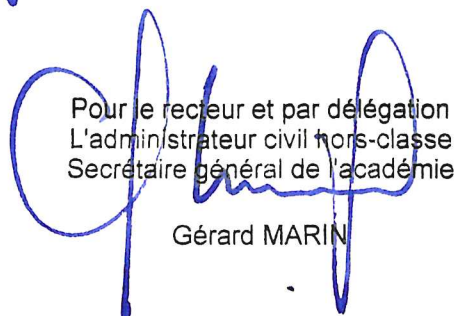
La candidature de votre établissement et le programme prévisionnel des actions envisagées pour l'année civile 2022 seront saisies sur l'application informatique dédiée « AppliEO ». Le dossier sera étudié par le groupe technique de travail académique. Aussi, j'attire votre attention sur la nécessité de transmettre une candidature complétée selon la plus grande rigueur, **au plus tard le lundi 17 janvier 2022**, aucune modification ne sera possible passée cette date. Les demandes de candidatures sur un autre support que celui proposé par l'application nationale École ouverte ne seront pas prises en compte.

Les établissements retenus pour participer au dispositif 2022 seront soutenus financièrement pour les actions mises en place. Une notification d'avis leur sera adressée en février 2022 ainsi qu'un lien pour le vademecum actualisé. J'attire votre attention sur ce vademecum qui définit les procédures administratives et financières de l'École ouverte.

Je précise qu'à ce stade nous n'avons aucune visibilité sur la reconduction éventuelle sur l'année 2022 du dispositif Vacances apprenantes.

Je remercie d'ores et déjà les chefs d'établissement de leur engagement au service de la réussite de l'École ouverte et des élèves qui le fréquentent.

*Merci de votre précieux concours -*

  
Pour le recteur et par délégation  
L'administrateur civil hors-classe  
Secrétaire général de l'académie  
Gérard MARIN